

COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28/06/2013

- Travaux école :

Le Conseil Municipal a suggéré l'achat d'un tableau interactif (TBI). Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un complément de goulottes et des prises supplémentaires sont nécessaires pour l'installation d'un TBI.

Le CM délibère favorablement pour l'avenant nécessaire d'un montant total de 811,22 € TTC

- Document unique d'évaluation des risques professionnels :

Madame le Maire informe le conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels il est nécessaire de désigner un assistant de prévention.

Le CM désigne Mme Carine SOL en tant qu'assistante de prévention.

Le Centre de Gestion a été sollicité pour un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Madame le Maire informe que le Fonds National de Prévention peut être sollicité pour obtenir des subventions. Aussi, elle propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec le Fonds National de Prévention, et tout document relatif à ce dossier. Le CM délibère favorablement.

- DDT

Le CM s'engage à signer la nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

- Régime indemnitaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012 abroge certaines dispositions de l'arrêté du 26 décembre 1997 qui fixait les montants de référence annuels de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) et ce à compter du 1er janvier 2012.

Le CM décide, Conformément au troisième alinéa de l'article 88 de la Loi du 26 janvier 1984, le maintien des montants de référence issus de l'arrêté du 26/12/1997.

- Service de l'Eau

Madame le maire expose au CM que le crédit ouvert à l'article « Titre annulé » en section de fonctionnement n'étant pas suffisant, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires.

Le CM accepte cette décision modificative.

- QUESTIONS DIVERSES :

■ Voie d'avenir Lot-Corrèze : les 2 tracés étudiés sont présentés et discutés, le CM se positionne pour le tracé T2-1 (tracé Nord).